

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 26 novembre 2019

Accompagnement des CPTS : l'ARS OI soutient l'élaboration des projets de santé en lançant un appel à candidature

L'ARS Océan Indien et la fédération des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont défini, conjointement, les étapes de la conduite de projet visant à généraliser les communautés territoriales professionnelles de santé (CPTS) sur le département de La Réunion. L'ARS soutient l'élaboration des projets de santé, par les CPTS, en procédant à la sélection des prestataires susceptibles d'apporter une aide méthodologique aux équipes projets. Un appel à candidatures est lancé jusqu'au 31 décembre 2019.

Dans une première étape, la cartographie de l'implantation optimale des communautés sur le département de La Réunion a été dressée, soit 6 au total pour une moyenne de 140 000 habitants par commune, sachant que 3 CPTS sont d'ores et déjà préfigurées sur les territoires Est, Ouest, Sud.

Il a été ensuite admis que l'aide à l'élaboration des projets de santé, outre le soutien apporté conjointement par les services de l'ARS OI et de l'Assurance Maladie pour les diagnostics préalables par territoire, prendrait la forme d'une mission d'appui entièrement financée par l'ARS et librement choisie par chaque équipe projet. Le choix pourrait ainsi s'effectuer au sein d'une liste de prestataires, conjointement sélectionnés par l'ARS et la fédération des URPS pour leur niveau de conformité avec le cahier des charges préalablement défini.

Ainsi, l'ARS vient de publier sur son site internet le cahier des charges et invite les prestataires candidats à se faire connaître par le dépôt de leur dossier **avant la date limite de forclusion le 31 décembre 2019**. L'objectif poursuivi est de permettre la validation des 3 premiers projets de santé, d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Les modalités de candidature et toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de l'ARS :

<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/accompagnement-methodologique-la-creation-des-communautes-territoriales-professionnelles-de-sante>

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une CPTS est une communauté de professionnels de santé qui se coordonnent sur un même territoire et qui s'organisent autour d'un projet de santé. La CPTS émane de l'initiative des professionnels de santé de ville qui veulent se coordonner entre eux, et avec les autres acteurs de santé du territoire, afin de mieux organiser la réponse aux besoins de santé des habitants, à travers des missions devenues incontournables pour la population :

- Garantir l'accès au médecin traitant et aux soins non programmés de premier recours,
- Développer la prévention sur des thématiques prioritaires de santé publique,
- Organiser des parcours de soins pour certaines pathologies.

Ce projet de santé s'inscrit dans les priorités définies au projet régional de santé (PRS).

Contact Presse :

Niçoise VIDOT - Port : 06 92 66 61 20 - Courriel : ars-oi-communication@ars.sante.fr